

Madame Françoise BAILLOT
Doyenne de l'UFR Sciences et Techniques
Professeure des Universités
76 821 Mont St Aignan Cedex

Mont Saint Aignan, le 25 février 2021,

☎ 02.35.14.66.22

✉ francoise.baillot@univ-rouen.fr

Monsieur le Président, Cher Joël,

Monsieur le Vice-Président en charge des formations, Cher David,

Je vous adresse le texte commun de motion, voté le 22 février 2021 par le conseil de gestion, auquel sont jointes les motions des 7 départements de l'UFR ST :

« Sensible à la valeur des diplômes que nous portons, soucieuse du niveau de connaissances et de compétences acquis par nos étudiants à travers les enseignements que nous dispensons, l'UFR Sciences et Techniques avec les membres de ses départements refuse la diminution du volume horaire d'enseignement en licence à 1500h qui est considérée comme une dégradation très significative de la qualité de la formation offerte à nos étudiants, dont elle est la garante. Elle conteste une application stricte du cadrage NCU pour l'élaboration de la future offre de formation en Licence. Nous demandons donc à l'établissement de revenir sur ces contraintes incompatibles avec nos exigences de qualité et que le volume horaire puisse être maintenu au niveau actuel. »

Résultats du vote : Pour : 18 ; Contre : 2 ; NPPV : 0 ; Abstention : 1

Suite à cet envoi, nous restons à votre disposition pour toute discussion.

Veillez recevoir mes plus cordiales salutations,


Université de Rouen Normandie
Doyenne de l'UFR Sciences et Techniques
Françoise BAILLOT

DÉPARTEMENT de BIOLOGIE

Objet : Motion du Département de Biologie de l'URN

Sujet : Projet de NCU à 1500h en Licence

Le 15 février 2021,

La note méthodologique d'élaboration de l'offre de formation 2022-2026 transmise par l'établissement fait état de la volonté de faire évoluer notre offre de formation de Licence générale vers un modèle harmonisé dans le cadre du projet NCU « Réussites plurielles ».

Cette évolution implique une prochaine structuration de l'offre de formation par bloc afin de permettre à moyen terme une véritable transformation pédagogique pour une intégration progressive de l'approche par compétence. Au-delà de cette évolution structurelle et philosophique de la future offre de formation Licence, le cadrage de l'établissement impose un volume horaire fixé à 1500 heures soit 500 h d'enseignements annuels en L1, L2 et L3 pour l'ensemble de l'offre Licence de l'URN.

La campagne d'accréditation HCERES de la future offre de formation de l'établissement est l'opportunité d'initier et/ou de poursuivre certaines transformations nécessaires à la modernisation de nos formations. Cependant, le Département de Biologie s'interroge quant à la pertinence de réfléchir à cette transformation dans un modèle rigide et imposé d'une Licence à 1500 h alors même que nous devons prendre en compte le contexte très concurrentiel de l'enseignement supérieur, dans lequel un nombre important de formations post-baccalauréats extra-universitaires (classes préparatoires, BTS, écoles d'ingénieurs) et universitaires (BUT) est exonéré d'une telle contrainte.

Par ailleurs, l'application sans discernement de ce cadrage aux mentions Sciences de la Vie et Sciences de la Vie et de la Terre, alors que celles-ci intègrent une part significative d'enseignements pratiques indispensables au regard des compétences inscrites au référentiel RNCP, se traduirait par une réduction drastique de l'enseignement théorique disciplinaire. Ceci s'accompagnerait inéluctablement d'une dégradation qualitative de notre formation en Licence, préjudiciable à nos masters, à notre recherche et aux premiers concernés, nos étudiants.

Enfin, les premiers travaux menés par un comité maquette Licence conjoint entre les Départements de Biologie et de Géosciences-Environnement, montrent que la mise en œuvre d'un NCU sur la base de 1500 h et 500 h annuelles non modulables ne permet de répondre ni aux impératifs qualitatifs fixés par les équipes pédagogiques ni aux objectifs pédagogiques dictés par le référentiel RNCP de nos mentions respectives.

En conséquence, le Département de Biologie conteste une application stricte du cadrage de 1500 heures pour l'élaboration de notre future offre de formation en Licence.

Pour le Département de Biologie,

Dr. Olivier Wurtz,
Directeur du Département de Biologie

Votants : 42

Pour : 37 ; Contre : 3 ; Sans Avis : 1 ; Ne participe pas au vote : 1

UFR DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES – Département de Biologie – Bât BLONDEL 76821 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex

☎ Directeur 02.35.14.64.80 Dr. Olivier WURTZ

☎ Secrétariat 02 35 14 66 91 Florence ARPAILLANGE E.Mail : departement.biologie@univ-rouen.fr

Motion du Département de Chimie

UFR Sciences et Techniques – Université de Rouen Normandie

Cette motion fait suite à la réunion des enseignants chercheurs du Département de Chimie du mercredi 3 février 2021 en visioconférence. La réunion avait pour objet le cadre donné par l'URN dans sa « Note méthodologique d'élaboration de l'offre de formation 2022-2026 » pour élaborer les nouvelles maquettes de licences générales et, par conséquent, de la licence Chimie, pour la future accréditation.

Les enseignants chercheurs du Département de Chimie de l'UFR Sciences et Techniques jugent impossible d'élaborer une maquette de la licence Chimie respectant le cadre établi par l'URN qui puisse offrir une formation répondant aux objectifs fixés par l'URN dans la note citée ci-dessus. En particulier, une telle offre ne peut répondre aux attentes des étudiants et des acteurs socio-économiques de notre territoire et ne peut en aucun cas améliorer l'attractivité de nos masters et de notre offre doctorale.

En effet, ces objectifs, d'ores et déjà difficiles à atteindre malgré un très fort investissement de l'équipe pédagogique, ne peuvent être atteints avec une réduction substantielle du volume horaire d'enseignement. Le passage à une formation de licence Chimie à 1500 heures d'enseignement avec, de surcroît, une structuration en blocs telle que demandée, ne peut conduire qu'à une diminution drastique du temps consacré aux enseignements disciplinaires. Dans une discipline nécessitant l'acquisition à la fois de connaissances, de concepts et de compétences expérimentales, une telle réduction du volume horaire d'enseignement ne peut conduire qu'à une nette dégradation de la qualité de la formation avec des conséquences préjudiciables pour nos étudiants.

Alors que toutes les autres formations post-bac dans le domaine de la chimie (BTS, DUT, futurs BUT, CPGE, écoles d'ingénieur) sont sélectives et offrent un volume horaire d'enseignement supérieur à celui de l'actuelle licence Chimie, il nous faudrait faire au moins aussi bien, voire même mieux, avec beaucoup moins. Il s'agit là d'une équation impossible à résoudre sans compromettre la qualité de notre formation et, par conséquent, son attractivité auprès des étudiants et sa réputation dans le milieu professionnel.

Les enseignants chercheurs du Département de Chimie, exigeants dans leur activité de formation, entendent bien proposer aux étudiants une formation de licence Chimie donnant à chacun toutes les possibilités d'aboutir dans son projet. La qualité de cette formation est de plus incontournable pour améliorer la poursuite d'études dans nos masters Chimie. C'est pourquoi, **les enseignants chercheurs du Département de Chimie refusent une quelconque diminution du volume horaire d'enseignement en licence.**

Motion adoptée à l'unanimité des présents ou représentés (soit 40 enseignants chercheurs)

Mont Saint Aignan, le 3 février 2021

Brigitte DESCHREVEL

Directrice du Département de Chimie
Université de Rouen Normandie



UFR Sciences
et Techniques

DEPARTEMENT GEOSCIENCES ET ENVIRONNEMENT

Sollicité par l'UFRST sur son positionnement concernant le cadrage à 1500h de la nouvelle maquette, le Département Géosciences et Environnement a consulté ses membres par voie électronique afin d'aboutir à la motion suivante validée à l'unanimité.

« Même si le Département Géosciences et Environnement s'interroge sur les justifications à caler le volume horaire de Licence sur le minimum légal, nous ne souhaitons pas réduire les discussions sur l'élaboration de la nouvelle maquette à la seule question de ce volume horaire qui ne nous apparaît pas comme essentielle. Si les 1500h peuvent nous paraître convenir, cela ne pourrait l'être qu'à la faveur du développement de contenus additionnels hors-maquette destinés à ajuster les enseignements aux parcours et volonté des étudiants ; à savoir des enseignements de remise à niveau (remédiation, pré-requis, soutien) et d'approfondissement des connaissances.

Aussi le département Géosciences et Environnement souhaite qu'au-delà des éléments de cadrage apportés par la direction de l'Université, une discussion puisse être entamée sur i) la modulation des volumes horaires au semestre (que le S1 soit à 4 UE + 1 UE de remise en niveau hors-maquette et 1UE à choix d'approfondissement-découverte, que le S4 et/ou S5 soient à 6 UE), et ii) la meilleure prise en compte des enseignements non-présentiels pour développer l'encadrement de projets annuels-semestriels, les classes-inversées, les projets tutorés pour sortir de la seule valorisation du présentiel dans les services. »




Matthieu FOURNIER
Directeur du Département
Géosciences et Environnement



Nommée Université

UNIVERSITÉ
DE ROUEN
A. H. A. B. D. I.

Vendredi 15 janvier 2021

A l'approche de l'élaboration de la nouvelle accréditation de licence pour la période 2022-2027, le département Informatique de l'UFR Sciences et Techniques exige une révision de la note méthodologique délivrée par l'établissement dans cette perspective.

Si le département est bien conscient que l'offre de formation doit être régulièrement mise à jour et adaptée, certaines exigences lui semblent en contradiction avec l'amélioration de cette offre en terme de qualité.

En particulier, la volonté de réduire tout diplôme de licence à un volume d'enseignement en présentiel de 1500 heures suppose une diminution des contenus de plus de 16% par rapport à l'existant.

De même, limiter à 18 le nombre d'UE disciplinaires obligatoires pour valider une licence revient à ne dispenser aux futurs diplômés que 900 heures d'enseignements propre à leur domaine. Par rapport à la situation actuelle, cela correspond à une baisse d'au moins 30% du volume disciplinaire enseigné.

Sensibles à la valeur des diplômes que nous délivrons, soucieux du niveau de connaissance et de compétence acquis par nos étudiants à travers les enseignements que nous dispensons, et préoccupés par la cohérence de nos maquettes, nous demandons à l'établissement de revenir sur ces contraintes trop strictes et incompatibles avec nos exigences de qualité.

Le département Informatique
de l'UFR Sciences et Techniques

Rouen, le lundi 1^{er} février 2021

**Motion du Département Langues et Communication.
UFR Sciences et Techniques
Université de Rouen Normandie**

La formation des étudiants de Licence doit leur permettre de pouvoir choisir leur orientation tant professionnelle qu'universitaire, ceci parmi l'ensemble des possibilités qui s'offre à eux. Ainsi, notre ambition doit rester grande et la proposition de réduction du volume horaire en Licence à 1500 heures remet en question significativement cet engagement.

Cette décision nous semble totalement infondée puisque les autres formations post bac ne seront pas soumises à cet impératif. Aussi, au regard des objectifs qui sont les nôtres, de notre volonté de garder intacte l'attractivité de nos licences, mais surtout d'exister dans la compétition qui risque de se créer avec les formations post-bac telles que les futurs BUT et les CPGE, nous demandons à ce que le volume horaire reste fixé à 1800h.

Nous sommes déjà moins bien dotés avec 1800h que les autres formations post bac, et aujourd'hui il faudrait faire encore mieux avec beaucoup moins. Ce n'est pas une proposition juste. Elle est contreproductive et elle constitue un risque très concret pour nos futurs étudiants qui verront ainsi leurs chances de réussite compromise.

C'est pour cela que le Département des langues et de la Communication refuse la réduction du volume horaire de Licence à 1500 heures et se prononce pour le maintien d'un volume horaire total de 1800 heures.

Anthony MARTIN
Directeur du Département Langues et communication
Université de Rouen Normandie

PS : motion votée à l'unanimité par les membres titulaires du département

Motion du Département de Mathématiques

UFR Sciences et Techniques - Madrillet - Saint-Étienne-du-Rouvray

8 février 2021

La présente motion rend compte des réactions très vives exprimées en assemblée générale par les membres du département de mathématiques à l'égard du cadre défini par l'établissement en vue de l'évolution des maquettes de licence, en particulier celle de mathématiques. **Le département refuse la diminution de son volume horaire à 1500 heures, qu'il considère comme une dégradation très significative de la qualité de la formation des étudiants, dont il est le garant. Il demande en conséquence que le volume horaire soit maintenu au niveau actuel.**

Le diplôme de licence que certifie l'établissement doit assurer à chaque étudiant ses chances de réussite en master. Se spécialiser dans un domaine en mathématiques nécessite de maîtriser suffisamment bien une grande partie de ses autres pans. L'objectif de la formation est d'accompagner chaque bachelier jusqu'aux portes de la professionnalisation en leur fournissant le socle de connaissances et de compétences disciplinaires ainsi qu'une capacité à raisonner qui garantit leur autonomie. Cela requiert un fort encadrement des étudiants pendant les premières années, qui décroît au fur et à mesure qu'ils l'acquièrent.

D'un constat commun, la licence de mathématiques est déjà sujette à une forte tension : les réformes du lycée des dernières années ont diminué le savoir disciplinaire des bacheliers, tandis que les exigences des masters, visant la professionnalisation et l'excellence, restent évidemment inchangées. Une réduction de volume horaire en licence, assortie d'une limitation du nombre d'UE disciplinaires pour accéder au diplôme, remettrait donc en cause très sérieusement sa cohérence scientifique et son rôle de trait d'union entre baccalauréat et master.

Alors que les licences universitaires se doivent d'être attractives dans un contexte très concurrentiel sur le marché des offres de formation post-bac, le choix d'un tel affaiblissement est totalement contreproductif. Aucune autre formation en mathématiques n'a d'ailleurs subi de telle évolution, alors même que la plupart d'entre elles bénéficient d'un nombre d'heures et d'un taux d'encadrement pourtant bien plus conséquent. De plus la proportion d'étudiants de l'URN inscrits en master est bien inférieure à la moyenne nationale (24% vs 37.9%). La baisse de la qualité des licences ne fera qu'affaiblir les masters de l'établissement et augmenter le risque que l'URN devienne un collège universitaire. L'écart institutionnalisé depuis déjà de très longues années entre les CPGE et écoles d'ingénieurs d'une part et les universités d'autre part en termes d'investissement par étudiant n'en serait qu'encore aggravé, compromettant d'autant plus les débouchés professionnels de nos étudiants et leurs possibilités d'accès à des filières d'excellence.

La motion a été adoptée à l'unanimité des 26 votants par vote électronique à bulletin secret.

Motion du Département de Physique

Janvier 2021

UFR Sciences et Techniques – Le Madrillet – Saint Etienne du Rouvray

Cette motion fait suite aux assemblées générales tenues en distanciel par le Département de Physique durant la semaine du 18 janvier 2021, pour se positionner sur l'évolution de la structure des enseignements de Licence à l'Université de Rouen, et en particulier sur l'évolution des Licences de Physique, Mécanique et Physique-Chimie dans le cadre de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

La formation des étudiants de Licence doit les mener vers l'excellence. Cet objectif ne peut pas être atteint par une réduction du volume horaire en Licence à 1500 heures. Une telle évolution n'est suivie par aucune formation post-bac sélective dans le domaine des Sciences Physiques.

Dans le contexte actuel où nos Licences doivent être attractives pour pouvoir rivaliser avec les formations post-bac telles que les futurs BUT et les CPGE, toute réduction du volume horaire consacré à l'acquisition des connaissances et des compétences disciplinaires indispensables à la réussite des étudiants leur serait préjudiciable.

La spécificité des formations scientifiques de Physique, Mécanique et Physique-Chimie réside dans la nécessité d'acquérir un volume de connaissances important, indispensable pour pouvoir intégrer un Master dans les conditions nécessaires à la réussite des étudiants. Dans l'objectif de faire de nos Masters des formations d'excellence, il est indispensable de permettre à nos étudiants de Licence d'acquérir le niveau nécessaire à leur réussite.

Dans l'intérêt des étudiants, mais également pour développer l'attractivité de nos formations, le Département de Physique refuse la réduction du volume horaire de Licence à 1500 heures et se prononce pour le maintien d'un volume horaire total de 1800 heures.

La motion a été adoptée par 38 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (39 votes exprimés sur un total de 57 votants).

PS de F. BAILLUT :

Je n'ai pas voté sciemment
pour ni pas pertuber le
vote.

Saint Etienne du Rouvray, le 25 janvier 2021

Pr. Jean-Marie Le Breton

Directeur du Département de Physique
Université de Rouen Normandie